

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

IE21466 – 143/15/24

**DOCUMENT TECHNIQUE SUR LE PROJET
HYDROÉLECTRIQUE DE GRAND INGA, QUI FIGURE PARMIS
LES PROJETS PHARES DE L'AGENDA 2063**

DOCUMENT TECHNIQUE SUR LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE GRAND INGA, QUI FIGURE PARMIS LES PROJETS PHARES DE L'AGENDA 2063

1. Contexte

Le « Projet hydroélectrique de Grand Inga » en République démocratique du Congo constitue l'un des projets phares de l'Agenda 2063. Il est en cours de préparation selon un schéma global qui devrait atteindre par étape une capacité totale supérieure à 42 000 MW. En outre, ce projet est destiné à contribuer à l'approvisionnement en électricité de l'ensemble du continent.

Sa première phase baptisée Inga 3 sera dotée d'une puissance de 4 800 MW avec un barrage à faible hauteur de chute, ainsi que d'une option de 7 800 MW avec un barrage à hauteur de chute élevée. Cinq autres phases, d'Inga 4 à Inga 8, sont également envisagées. Il convient de rappeler qu'Inga 1 est en exploitation depuis 1972 avec une puissance de 342 MW et Inga 2 depuis 1982 avec une puissance de 1424 MW.

Compte tenu du taux d'accès à l'électricité aujourd'hui très bas de 15% seulement, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à améliorer la production hydroélectrique, sur les nombreux sites identifiés de grande et/ou moyenne taille, afin de couvrir la demande nationale accrue, d'étendre l'accès jusqu'à 30% d'ici à 2025 et aussi d'exporter de l'électricité vers les pays voisins en vue de soutenir le développement socio-économique du pays.

C'est pourquoi, pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé dans les politiques et programmes ci-après: libéralisation du secteur de l'électricité, renforcement des partenariats public-privé (PPP), réhabilitation des centrales existantes comme Inga1 et Inga2, amélioration et extension du réseau de transport et de distribution, construction de nouvelles centrales électriques, des grands projets comme le barrage d'Inga ou des projets de taille moyenne, et renforcement de la coopération régionale dans le secteur de l'énergie.

2. État de la mise en œuvre

Inga 3 a été développé selon le modèle PPP à la suite de l'atelier d'orientation et de formation de la CUA organisé du 1er au 03 février 2012 à l'intention des experts nationaux du Ministère de l'Énergie de la RDC et de la Société nationale d'électricité (SNEL).

Un traité sur le Projet Grand Inga a été signé entre l'Afrique du Sud et la RDC le 29 octobre 2013 et ratifié par le Parlement de la RDC le 21 novembre 2014. Les deux pays ont également signé un accord de coopération sur les ressources énergétiques le 09 septembre 2014.

La puissance de 4800 MW produite par Inga 3 sera répartie ainsi qu'il suit: (i) 2500 MW pour l'Afrique du Sud; (ii) 1300 MW pour les industries extractives et les populations du Katanga (SNEL); et (iii) 1000 MW pour Kinshasa et d'autres villes de la RDC (SNEL).

Le coût estimatif de ce projet est évalué à environ 14 milliards de dollars EU ((8,6 milliards de dollars EU (promoteur privé) + 3,4 milliards (RDC) + 2 milliards AS)).

Les négociations avec le Nigeria pour l'achat d'environ 3000 MW par la construction de la ligne d'interconnexion INGA-Calabar ont commencé en février 2014, mais l'accord n'est pas encore finalisé.

Le Gouvernement de la RDC a adopté le 17 juin 2014 une nouvelle loi libéralisant le secteur de l'électricité. La mise en place d'une Autorité spécialisée baptisée Agence pour le développement et la promotion du Projet Grand Inga (ADPI-DRC) mandatée pour le développement et la promotion du site Inga (Inga 3 et phases ultérieures du projet hydroélectrique Grand Inga) s'est achevée le 13 octobre 2015 avec la désignation du Coordinateur de cette Autorité au Bureau de S. E. M. le chef de l'État. L'Agence a récemment été transformée en une Autorité indépendante dotée d'une autonomie administrative et financière.

Une nouvelle loi dédiée au développement du Projet Grand Inga, nommée Loi INGA, est en préparation et devrait être ratifiée d'ici à fin 2017 afin de créer un climat propice visant à attirer les investissements privés dans le développement de l'énorme potentiel hydroélectrique de la RDC.

En février 2016, l'ADPI-RDC a signé avec l'Autorité égyptienne de la zone économique du canal de Suez un accord de coopération sur le développement du Projet Grand Inga.

La Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, l'Agence française de développement/France, la Banque européenne d'investissement, la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), ont toutes manifesté leur intérêt à contribuer au financement du Projet INGA 3.

Entre autres, la BAD a financé la mise à jour des études de faisabilité, tandis que la Banque mondiale a engagé des ressources pour les études d'impact environnemental et social (EIES), la stratégie de communication et les audits financiers pour les années 2014, 2015 et 2016. Toutefois, en juillet 2016, la Banque mondiale a annoncé la suspension de son soutien à ce Projet. Avec l'appui de la CUA, un dialogue avec la BAD pour financer cette composante des EIES a été initié en novembre 2016 et une réponse positive vient d'être reçue de la BAD.

Le gouvernement a retenu les services de conseillers financiers et juridiques pour procéder à la sélection du parrain du projet pour le développement du Projet hydroélectrique INGA 3 selon le modèle PPP recommandé par la CUA. Le processus de sélection du promoteur privé a débuté en août 2015.

La RDC a récemment décidé de faire passer le concept d'Inga 3 de 4 800 MW à 12 000 MW et a demandé aux deux consortiums restant en concurrence en tant que promoteurs privés de soumettre une proposition de projet optimisée conjointe, qui devrait être présentée d'ici à la fin du premier trimestre 2018.

Le nouveau concept de projet de 12 000 MW nécessitera la révision des études techniques qui viennent de s'achever, le lancement d'études complémentaires telles que

les études d'impact environnemental et social, mais également la révision des aspects commerciaux de l'énergie supplémentaire générée pour soutenir la bancabilité du projet Inga 3: il faudra identifier de nouveaux marchés de l'énergie et des pays partenaires et conclure des accords.

La CUA a soutenu la participation de l'ADPI-RDC pour la promotion du projet Inga lors de la première réunion du CTS sur le transport, l'énergie et le tourisme tenue en mars 2017 à Lomé, lors du Congrès mondial de l'hydroélectricité tenu en mai 2017 à Addis-Abeba, et lors de la troisième (3e) Semaine du PIDA tenue à Swakopmund (Namibie) en décembre 2017.

La CUA a également soutenu le renforcement des capacités de l'ADPI-RDC par la visite à l'Unité soudanaise de mise en œuvre des barrages chargée de la construction de barrages polyvalents et des projets associés au Soudan en juillet 2017.

Des réunions de coordination des principales parties prenantes, à savoir la BAD, la CUA et l'équipe de la RDC, ont été organisées en mai, juillet et novembre 2017 avec des recommandations clés sur la voie à suivre pour le développement rapide de l'important projet.

La cérémonie de lancement de la construction d'Inga 3 est prévue pour la fin de l'année 2018, en espérant que toutes les études techniques et le processus de mobilisation des ressources seront achevés avant cette échéance. ***La construction devrait être achevée d'ici cinq à sept ans.***

3. Défis de mise en œuvre

Il est important de mentionner que la stabilité politique de la RDC au cours des prochaines décennies serait une condition préalable essentielle pour permettre l'achèvement du Projet Grand Inga, le maintien de l'opération INGA 3 et le développement des autres phases du Projet Grand Inga et des corridors de transport d'énergie connexes.

L'achèvement rapide de toutes les études techniques, notamment les conclusions positives des EIES ainsi que les négociations avec les pays partenaires engagés à acheter l'électricité supplémentaire générée par le nouveau concept du Projet Inga 3 ne retarderaient ni n'entraveraient le développement du projet. Enfin, la capacité du Gouvernement de la RDC à mobiliser sa propre contribution à ce projet serait encourageante.

4. Recommandations et perspectives d'avenir

Les activités suivantes doivent être mises en œuvre avant le lancement de la construction d'Inga 3:

- ratification et promulgation de la Loi Inga;
- achèvement de toutes les études techniques, notamment les EIES;
- opérationnalisation du Traité signé entre l'Afrique du Sud et la RDC;

- opérationnalisation de l'accord de coopération signé avec l'Égypte, notamment le traité commercial sur l'accord d'achat d'électricité;
- conclusions des négociations avec le Nigeria;
- identification et négociations avec d'autres pays partenaires (Soudan, pays de la SADC, etc.);
- conclusion des négociations avec le promoteur privé d'Inga 3 avec la signature du contrat de concession et la mise en place d'un véhicule à vocation spéciale (VVS).

En outre, il est fortement recommandé de mobiliser des ressources techniques et financières pour soutenir l'ADPI-RDC nouvellement créée ainsi que le renforcement des capacités en matière de planification, d'exploitation et de gestion des centrales hydroélectriques. Il est également nécessaire d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie de communication afin de soutenir et de renforcer la promotion de ce Projet hydroélectrique de Grand Inga, qui a un impact régional et continental à travers la CUA, la BAD et l'Agence du NEPAD auprès des partenaires au développement et du secteur privé. Les CER et les pools énergétiques régionaux devraient également jouer un rôle essentiel.